

VOS RESPONSABILITÉS COMME USAGER

- Fournir une information juste et pertinente (information médicale ou personnelle);
- Collaborer et utiliser les services offerts de façon judicieuse;
- Respecter les règlements de l'établissement (ex. : code d'éthique).

POUR NOUS JOINDRE COMITÉ DE REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES

Hôpital de Roberval

450, rue Brassard, Roberval (Québec) G8H 1B9

Nicole Demers, personne ressource

Comité des usagers Domaine-du-Roy

Tél. : 418 275-0110, poste 3003

Courriel : comite.usages.ddd@ssss.gouv.qc.ca

Sonia Bossum, Conseillère-cadre

Bureau de collaboration Autochtone

Tél. : 418 515-1387

Courriel : sonia.bossum@ssss.gouv.qc.ca



COMITÉ DE REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES

NOTRE MANDAT

- Veiller à ce que les usagers Autochtones soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés.
- Être l'un des porte-paroles importants des usagers Autochtones auprès des instances de l'établissement.

Le respect des droits des usagers, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle constituent les assises qui guident ses actions.



NOS FONCTIONS

RENSEIGNER les usagers Autochtones sur leurs droits et leurs obligations.

PROMOUVOIR l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers Autochtones et évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services obtenus de l'établissement.

DÉFENDRE les droits et les intérêts collectifs des usagers Autochtones ou, à la demande d'un de ceux-ci, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou toute autorité compétente.

POURQUOI UN COMITÉ DE REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES

- Valoriser la culture Autochtone;
- Contribuer à l'amélioration des services de santé et des services sociaux pour le mieux-être de ta communauté.

DROITS DE L'USAGER

- Le droit à l'information;
- Le droit aux services;
- Le droit de choisir son professionnel ou l'établissement;
- Le droit de recevoir les soins que requiert son état;
- Le droit de consentir à des soins ou de les refuser;
- Le droit de participer aux décisions;
- Le droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté;
- Le droit à l'hébergement;
- Le droit de recevoir des services en anglais;
- Le droit d'accès à son dossier d'usager;
- Le droit à la confidentialité de son dossier d'usager;
- Le droit de porter plainte.

